

Les circonstants : délimitation et rôle dans la phrase

Résumé du mémoire

L'adverbe et le circonstant ont souvent été opposés sur une base morphologique (mot simple, groupe prépositionnel). Or en sémantique et en syntaxe, ils se croisent très souvent et plusieurs grammaires en ont fait récemment un groupe unique qui s'oppose à l'actant. Peu de linguistes ont essayé de considérer le circonstant comme une catégorie linguistique avec ses caractéristiques, qui le différencient de ses homologues (adverbe, actant ou argument).

Dans les grammaires, la définition du circonstant (« imité ou suite d'unités qui exprime les circonstances de temps ou de lieu »), reste bien floue : il existe beaucoup d'arguments qui localisent eux aussi et la notion de circonstance reste mal délimitée (temps, lieu, manière, etc.). Dans le cadre sémantique modulaire élaboré par Jean Marcel Léard, nous distinguons clairement le circonstant et l'adverbe sur la base des traits inhérents (/REPÈRE/ versus /QUANTTTÉ/), puis nous les distinguons des actants sur la base du trait externe de dépendance avec le prédicat (trait /± OBLIGATOIRE/). Les traits d'ordre morphologique et syntaxique appuient cette distinction. Cette organisation est rarement exploitée, mais d'autres linguistes comme Riegel ou Gosselin ont retenu des classifications qui nous semblent voisines.

Dans un autre module, celui de la thématisation-topicalisation, nous analysons les différentes places que prend un circonstant au sein de la phrase. Nous montrons que le détachement du circonstanciel lui permet de créer un topique large ou encore d'activer comme topique un élément présent dans la phrase antérieure. Ces valeurs sont en principe liées au détachement sans anaphore, ou à la dislocation.